














Formation de base		Ecole de formation de base (EFB)			
	Public cible <ul style="list-style-type: none"> Aspirants sapeurs-pompiers. 				
	Conditions de validation de la formation <ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'école complète; Avoir réussi l'évaluation pratique et l'examen écrit. 				
	Lieu Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Horaire Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedis : - 08h00 à 17h00 Dernier samedi : - 08h00 à 13h15		Dates Selon planification Durée de formation 40 heures <u>ou</u> 5 jours
	Objectifs du cours <ul style="list-style-type: none"> Etre capable d'engager les engins de base en respectant les prescriptions de sécurité; Etre certifié BLS – AED; Etre utilisateur Polycom. 				
	Thèmes (contenu du cours) <ul style="list-style-type: none"> Sécurité - sanitaire BLS-AED - Polycom - lutte contre le feu - service de sauvetage - ventilation. 				
	Conditions d'admission <ul style="list-style-type: none"> Nomination officialisée par l'autorité communale; Avoir passé avec succès l'examen médical d'admission (selon l'art. 25 al. 2 de la loi F4 05); Avoir réussi le test d'aptitudes (selon la directive C15 des actes de commandement). 				
	Coûts <ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPAM, sauf CHF 500.-- pour les SDI (selon accord) et pour le BLS CHF 35.--; La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies, SDI (selon accord). <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>				Attestation <ul style="list-style-type: none"> Attestation de validation.
	Matériel et équipement à apporter au cours <ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Règlement "Connaissances de base" de la CSSP avec les compléments cantonaux; Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe. 				
	Remarques <ul style="list-style-type: none"> Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus; Les thèmes mentionnés ci-dessus donnent une information générale sur le contenu. 				



Centre d'instruction feu et protection civile

Formation base
étendue












Ecole de protection respiratoire (EPR)

	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	<p>Conditions de validation de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'école complète; Avoir réussi les examens finaux. 			
	<p>Lieu</p> <p>Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex</p>		<p>Horaires</p> <p>Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedi : - 08h00 à 17h00 Dernier samedi : - 08h00 à 13h15</p>	<p>Dates</p> <p>Selon planification</p> <p>Durée de formation</p> <p>22 heures <u>ou</u> 2.5 jours</p>
	<p>Objectifs du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre capable d'engager sous protection respiratoire; Connaître et respecter les points de sécurité. 			
	<p>Thèmes (contenu du cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurité et engagement de l'appareil - exercices pratiques - recherche systématique - lecture des fumées - techniques d'extinction - situations d'urgence - missions techniques. 			
	<p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès une école de formation de base sapeurs-pompiers; Avoir été déclaré apte à l'examen médical pour le service de la protection respiratoire; Avoir déjà effectué des exercices sous protection respiratoire dans le cadre de la compagnie; Avoir effectué avec succès (min.70%) le module "protection respiratoire" par la FOAD. 			
	<p>Coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM, sauf CHF 350.-- pour les SDI (selon accord); La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies et SDI (selon accord); N.B. Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif. 		<p>Attestation</p> <ul style="list-style-type: none"> Attestation de validation. 	
	<p>Matériel et équipement à apporter au cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Règlement "Connaissances de base" de la CSSP avec les compléments cantonaux; Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe; Un appareil de protection respiratoire complet (avec bouteille de réserve) contrôlé. 			
	<p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> Le matériel peut être stocké sur le centre d'instruction durant la période de formation; Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus. 			



Formation base
étendue













Cours tronçonneuse

	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	<p>Conditions de validation de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le cours complet; 			
	<p>Lieu</p> <p>Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex</p>		<p>Horaires</p> <p>Journée : - 08h00 à 18h00</p>	<p>Dates</p> <p>Selon planification</p> <p>Durée de formation</p> <p>9 heures</p>
	<p>Objectifs du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre capable d'effectuer des travaux de débitage sur un tronc abattu; Connaître et appliquer les règles et prescriptions de sécurité en vigueur. 			
	<p>Thèmes (contenu du cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance du matériel - sécurité - travail pratique - technique de débitage, taille et d'ébranchage - travail en forêt - service de parc. 			
	<p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès une école de formation de base sapeurs-pompiers. 			
	<p>Coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM, sauf CHF 100.-- pour les SDI (selon accord); La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies et SDI (selon accord); <p>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</p>		<p>Attestation</p> <ul style="list-style-type: none"> Courrier de validation. 	
	<p>Matériel et équipement à apporter au cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes, livret de service sapeur-pompier; Tenue de service; 1 tronçonneuse complète en état de marche pour 2 participants; 2 à 3 chaînes de réserve; clef et tournevis combiné; Equipement de protection individuel complet et adapté au travail avec la tronçonneuse; 1 casque type "bûcheron" par participant (équipé de protège face en treillis et protège ouïe); Essence 2T (alkylée recommandée) et huiles biodégradables; Collation selon les besoins personnels pour la pause de l'après-midi dans le terrain. 			
	<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> Le matériel doit être complet, en état de marche et identifiable (marqué par la compagnie avant le cours). 			



**Formation base
étendue**

Cours antichute

	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 				
	<p>Conditions de validation de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le cours complet; Avoir réussi les examens finaux. 				
	<p>Lieu</p> <p>Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex</p>		<p>Horaire</p> <p>Journées : - 08h00 à 17h00</p>		<p>Dates</p> <p>Selon planification</p> <p>Durée de formation</p> <p>2 jours</p>
	<p>Objectifs du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre capable d'analyser les risques et respecter les mesures de sécurité qui s'imposent; Connaître les possibilités et les limites d'utilisation du matériel antichute. 				
	<p>Thèmes (contenu du cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Notions de base sur les travaux en hauteur - analyse des risques - les EPI et set antichute - progression verticale - progression sur toit en lead climbing ou en méthode antichute - assurances en pentes raides - montage d'une ligne de vie sur un toit incliné - méthodes d'autosauvetage. 				
	<p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès une école de formation de base sapeurs-pompiers. 				
	<p>Coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> CHF 650.-- par participant, les coûts peut varier en fonction de l'effectif; La solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies et SDI (selon accord); <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>				<p>Attestation</p> <ul style="list-style-type: none"> Attestation de validation.
	<p>Matériel et équipement à apporter au cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Tenue de service; Matériel antichute complet de la compagnie et contrôlé; Fiche de contrôle annuelle du matériel. 				
	<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> Les leçons sont données par des spécialistes externes reconnus dans le domaine et des instructeurs sapeurs-pompiers. 				



**Formation
complémentaire**













Cours de récupération d'essaim d'abeilles

	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le cours complet; 			
	Lieu		Horaires	Dates
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Soirée : - 19h30 à 22h00	Selon planification
				Durée de formation 2,5 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Etre informé sur la vie et l'organisation au sein d'un essaim d'abeilles; Etre informé sur la législation cantonale; Connaître les techniques et possibilités pour la récupération d'un essaim d'abeilles. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	<ul style="list-style-type: none"> Vie et organisation des abeilles - la législation - la récupération et destruction d'essaim d'abeilles. 			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès une école de formation de base sapeurs-pompiers. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPAM; La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; 		<ul style="list-style-type: none"> Courrier de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Tenue de service. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> Le cours est donné par un spécialiste du domaine. 			



**Formation
complémentaire**

Cours pour conducteurs de véhicules du service du feu

	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le cours complet; 			
	Lieu		Horaires	
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		1 Soirée : - 19h30 à 22h00 <u>ou</u> 2 Soirées : 19h30 à 22h00	Dates Selon planification Durée de formation 2,5 heures <u>ou</u> 5 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Etre autorisé de conduire des véhicules du service du feu selon les actes de commandements, directive A17.1. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	<ul style="list-style-type: none"> Législation - les règles fondamentales - signalisation routière - équipement des véhicules - comportement lors de la conduite avec les signaux prioritaires - véhicules et remorques - test final. 			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès une école de formation de base sapeurs-pompiers. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM. La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; 		<ul style="list-style-type: none"> Courrier de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Tenue de service. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> Le cours est donné en collaboration avec la police. 			



Centre d'instruction feu et protection civile

Formation
complémentaire

Cours préparatoire pour l'obtention du permis C1













	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir réussi l'examen théorique auprès de l'Office cantonal compétent. 			
	Lieu		Horaires	Dates
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Soirées : - 19h15 à 22h15 Samedi : - 08h00 à 12h00	Selon planification Durée de formation 20 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Réussir l'examen théorique C1 auprès de l'Office cantonal compétent. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	<ul style="list-style-type: none"> Signalisation routière - OTR 1 - catégories et dimensions de véhicules - poids et chargements - les permis de circulation - mécanique et systèmes de freins - règles et prescriptions - entraînement sur les questionnaires - examen théorique. 			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès le cours pour conducteurs de véhicules du service du feu; Etre en possession du permis provisoire de conduire, pour la catégorie C1 à l'entrée en cours. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM, sauf CHF 120.-- pour le logiciel et la documentation; La solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <u>N.B.</u> : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif. 		<ul style="list-style-type: none"> Attestation de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Tenue de service. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> Le cours est donné en collaboration avec un spécialiste externe reconnu dans le domaine. 			



Centre d'instruction feu et protection civile

**Formation
complémentaire**

Cours pour préposés aux appareils de protection respiratoire












	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le cours complet. 			
	Lieu		Horaires	
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedi : - 08h00 à 12h00	Dates Selon planification Durée de formation 9 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Etre informé sur le cahier des charges du préposé; Etre capable d'organiser et effectuer les divers contrôles. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	<ul style="list-style-type: none"> Cahier des charges du préposé - connaissances et fonctionnement des divers appareils de protection respiratoire - bouteilles d'air comprimé - démontage, nettoyage et contrôles. 			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès, une formation de protection respiratoire sapeurs-pompiers. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Courrier de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Règlement "Connaissances de base" de la CSSP avec les compléments cantonaux; Tenue de service; 1 appareil de protection respiratoire complet avec outillage de démontage; 1 feuille de contrôle de l'appareil; 1 appareil de contrôle. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> Le matériel peut être stocké sur le centre d'instruction durant la période de formation. 			



Centre d'instruction feu et protection civile

Formation
de cadres

Ecole de sous-officiers

	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> Sapeurs-pompiers. 			
	<p>Conditions de validation de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'école complète; Avoir réussi les examens finaux. 			
	<p>Lieu</p> <p>Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex</p>		<p>Horaires</p> <p>Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedis : - 08h00 à 17h00 Dernier samedi : - 08h00 à 13h15</p>	<p>Dates</p> <p>Selon planification</p> <p>Durée de formation</p> <p>40 heures <u>ou</u> 5 jours</p>
	<p>Objectifs du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre capable d'instruire le personnel; Etre capable de conduire un groupe à l'engagement; Etre capable de commander des engins de base en respectant les prescriptions de sécurité. 			
	<p>Thèmes (contenu du cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Tâches et responsabilités du sof - méthodologie d'instruction - élaboration de leçons - mise en pratique des leçons d'instruction - rythme de conduite à l'intervention - exercices de marquage - données d'ordres - dangers à l'intervention - positionnement des véhicules sur le lieu de sinistre - conduite d'exercices d'engagements. 			
	<p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès une école de formation de base sapeurs-pompiers; Avoir réussi les examens d'admission; Avoir effectué avec succès (min.70%) le module "conduite d'intervention niveau chef de groupe" par la FOAD. 			
	<p>Coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>		<p>Attestation</p> <ul style="list-style-type: none"> Attestation de validation. 	
	<p>Matériel et équipement à apporter au cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Règlement "Connaissances de base" de la CSSP avec les compléments cantonaux; Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe. 			
	<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus. 			



Centre d'instruction feu et protection civile

Formation
de cadres

Ecole de sergents-majors / fourriers

	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> Sous-officiers sapeurs-pompiers. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'école complète. 			
	Lieu		Horaires	
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedi : - 08h00 à 17h00 Dernier samedi : - 08h00 à 14h00	Dates Selon planification Durée de formation 23,5 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Etre capable de gérer l'administration et le matériel d'une compagnie; Etre capable d'organiser, effectuer et contrôler le matériel et engins lors du service de parc. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	<ul style="list-style-type: none"> Rôles et tâches du sergent-major et fourrier - formel de la compagnie - entretien du matériel - expertises / contrôles annuels et mensuels - travaux administratif - gestion d'énergie - organisation de ravitaillement - site internet de l'OCPPAM - actes de commandement - législation - tenue de carte - journal d'intervention - consignes et gardes de préservation - exercice d'intervention. 			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès l'école de sous-officiers. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> Attestation de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; livret de service sapeur-pompier; Règlement "manuel pour le service du matériel" de la CSSP; Actes de commandement (<i>emprunter au cdt de la cp</i>); Tenue de service. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> Les leçons sont données par les instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus. 			



Centre d'instruction feu et protection civile

Formation
de cadres

Module Conduite CI
Module I Ecole d'officiers

	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-officiers; • Sous-officiers supérieurs. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué l'école complète; • Avoir réussi les examens finaux. 			
	Lieu		Horaires	Dates
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedis : - 08h00 à 17h00	Selon planification Durée de formation 28,5 heures
	Objectif du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de conduire du personnel à l'engagement. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	Compétences - devoir de réserve - les partenaires - rapports d'intervention / d'incident - la CETA procédure d'alarme - connaissance des bâtiments - marquage - conduite à l'intervention. - organisation de la place sinistrée - préservation d'indices lors de sinistres - EPD.			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi avec succès l'école de sous-officiers; • Avoir réussi les examens d'admission; • Etre certifié utilisateur Polycom; • Avoir effectué avec succès (min.70%) le module "conduite d'intervention niveau chef d'intervention" par la FOAD. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; • La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel pour la prise de notes; • Livret de service sapeur-pompier; • Règlement "Conduite d'intervention" de la CSSP; • Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus; 			



Centre d'instruction feu et protection civile

Formation
de cadres













Module Technique
Module II Ecole d'officiers

	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs d'intervention. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué l'école complète; • Avoir réussi les examens finaux. 			
	Lieu		Horaires	Dates
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedi : - 08h00 à 17h00 Dernier samedi : - 08h00 à 14h00	Selon planification Durée de formation 27 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de de planifier, organiser et contrôler l'instruction; • Conseiller son commandant dans le domaine technique. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	Responsabilités et tâches de l'officier - inspections des compagnies, exercices d'évacuation, et nomination - méthodologie d'instruction et objectifs didactiques. - élaboration d'un programme d'instruction et de canevas de leçon - préparation d'un programme de travail - cours de cadres - contrôle de l'instruction - domaines techniques - élaboration d'exercice et évaluation du taux de réussite - exercices d'engagements.			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un extrait du casier judiciaire et certificat de bonne vie et moeurs; • Avoir suivi avec succès le Module Conduite CI / Module I Ecole d'officiers; • Avoir réussi les examens finaux du Module conduite. 			
	Coûts		Attestation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; • La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de validation. 	
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel pour la prise de notes; • Livret de service sapeur-pompier; • Règlement "Conduite d'intervention" de la CSSP; • Actes de commandement (<i>emprunter au cdt de la cp</i>); • Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus. 			



Formation
de cadres

Cours technique pour officiers

	Public cible			
	<ul style="list-style-type: none"> Officiers. 			
	Conditions de validation de la formation			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le cours complet. 			
	Lieu		Horaires	
	Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex		Samedi : - 08h00 à 17h00	Dates Selon planification
				Durée de formation 8 heures
	Objectifs du cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les compétences par une formation continue; Actualiser les connaissances apprises dans les écoles. 			
	Thèmes (contenu du cours)			
	Management - planifications - conduite à l'intervention - organisation de la place sinistrée - EPD - collaboration avec les partenaires - responsabilités et tâches de l'officier - méthodologie d'instruction et objectifs didactiques - programme d'instruction et de canevas de leçon - programme de travail - contrôle de l'instruction - domaines techniques - exercices d'engagements.			
	Conditions d'admission			
	<ul style="list-style-type: none"> Avoir suivi avec succès l'école de commandants Avoir suivi avec succès l'école d'officiers. 			
	Coûts			Attestation
	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>			<ul style="list-style-type: none"> Courrier de validation.
	Matériel et équipement à apporter au cours			
	<ul style="list-style-type: none"> Matériel pour la prise de notes; Livret de service sapeur-pompier; Règlement "Conduite d'intervention" de la CSSP; Actes de commandement; Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe. 			
	Remarque			
	<ul style="list-style-type: none"> Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus. 			



Centre d'instruction feu et protection civile

**Formation
de cadres**

Ecole de commandants

	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Officiers. 			
	<p>Conditions de validation de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué l'école complète • Avoir réussi les examens finaux. 			
	<p>Lieu</p> <p>Centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) Chemin du Stand 2 1233 Bernex</p>		<p>Horaires</p> <p>Soirées : - 19h30 à 22h00 Samedis : - 08h00 à 17h00 Dernier samedi : - 08h00 à 14h00.</p>	<p>Dates</p> <p>Selon planification</p> <p>Durée de formation</p> <p>48 heures</p>
	<p>Objectifs du cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider les compétences par une formation continue; • Actualiser les connaissances apprises dans les écoles. 			
	<p>Thèmes (contenu du cours)</p> <p>Conduite de la compagnie - management d'une compagnie - planifications - organisation de la place sinistrée - EPD - collaboration avec les partenaires - responsabilités et tâches du commandant - gestion des conflits - programme de travail - contrôle de l'instruction - domaines techniques - exercices d'engagements.</p>			
	<p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi avec succès l'école d'officiers. 			
	<p>Coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coût de la formation est pris en charge par l'OCPPAM; • La documentation, la solde et les frais de repas sont à la charge des compagnies; <p><i>N.B. : Des frais seront facturés en cas d'annulation CHF 150.-- ou de changement CHF 100.-- sans justificatif.</i></p>		<p>Attestation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de validation. 	
	<p>Matériel et équipement à apporter au cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel pour la prise de notes; • Livret de service sapeur-pompier; • Règlement "Conduite d'intervention" de la CSSP; • Actes de commandement; • Tenue de feu et petits souliers pour accéder aux salles de classe. 			
	<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les leçons sont données par des instructeurs sapeurs-pompiers ou, en fonction des matières spécifiques, par des spécialistes reconnus. 			